CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUILLET 2013

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} JUILLET 2013 APPROUVE A L'UNANIMITE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2013.

La séance débute à 19 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre DUMAREST, Maire de Challex,

Présents: Patricia ALTHERR, Christophe BRULHART, Pierre CUZIN, Eliane DALLEMAGNE, Anna DOUDOU, Pierre DUMAREST, Christian JOLIE, David PERAY, Frédéric PERICARD, René VERNAY.

Absents ayant donné procuration : Romy LASSERRE SAINT MAURICE donne procuration à Patricia ALTHERR, Jean-Charles MORANDI donne procuration à Pierre DUMAREST. Claude CHAPPUIS donne procuration à Christophe BRULHART.

Secrétaire de séance : David PERAY. **Invitée :** Charlotte BREUILH.

Date de convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2013.

David PERAY accepte la fonction de secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 6 mai 2013.

Anna DOUDOU demande de modifier « sur » page 2 du compte-rendu.

Approbation du compte rendu de la séance du Conseil municipal du 10 juin 2013.

Anna DOUDOU demande de corriger l'orthographe d'un nom propre dans le rapport de la commission urbanisme.

RAPPORTS DES COMMISSIONS:

Commission finances (Christophe BRULHART pour Jean-Charles MORANDI)

Lecture des titres et mandats.

Commission travaux-voirie-bâtiments (Patricia ALTHERR pour Jean-Charles MORANDI)

- ▼ Un sondage dans le terrain de la future salle des fêtes qui règlerait le problème d'infiltration d'eau de Mme ALLARD a été fait. Un devis HOFER a été reçu, la commission a donné son accord.
- 🖝 La mairie a reçu un devis de l'entreprise HOFER pour les abris bus. L'entreprise VOYAT doit aussi envoyer un devis.
- → Patricia ALTHERR a demandé des devis pour l'élagage d'arbres rue des écoles, à l'arrêt de bus des Baraques et rue des Prairies.
- ♣ Les travaux d'isolation phonique du plafond de la garderie seront réalisés pendant les vacances scolaires par l'entreprise DUBOSSON. La commission a réfléchi à l'installation d'un éclairage sur l'isolation phonique et non encastré dans le faux plafond, cela serait bien pour une future salle d'exposition. Un devis va être demandé à LemanElec. David PERAY dit que ce type d'éclairage est possible.
- ▶ Un devis de 2 G-Reflex pour l'installation de l'adoucisseur d'eau à l'école a été reçu. Le devis est plus élevé que prévu. La différence s'explique par la consommation d'eau de l'école qui implique de mettre deux appareils en parallèle. Pierre CUZIN dit qu'il a regardé, il faut conserver les deux appareils, c'est une garantie du bon fonctionnement.
- ► E2S a fait un devis pour l'alimentation du chauffage de l'école. Pierre CUZIN doit les voir ce jeudi, il a rendez-vous avec eux.
- Arrivée de la nouvelle balayeuse.
- Tun habitant a des problèmes d'eau sur son compteur.
- ✔ Le problème des guêpes à l'école a été résolu.
- Tous avons reçu des courriers car le trottoir en face de l'école a tendance à glisser vers les jardins de mon grand père. Frédéric PERICARD confirme que c'est à surveiller de près. Pierre DUMAREST dit que l'entreprise avait garanti que ça ne bougerait pas. Il faut faire le point là-dessus pour que la commune ne paye pas pour des malfaçons.
- ◆ Christian JOLIE explique que la commission voirie a étudié la dernière liste des chemins ruraux, pas de remarques particulières.

Sous-commission chemins (Christian JOLIE)

→ Christian JOLIE présente le travail de la commission, tous les chemins ont été réunis sur une même carte. Ainsi, les rues, les chemins communaux, les chemins ruraux et les voies départementales sont représentés à l'aide de différentes couleurs.

Cela a permis de voir apparaître des chemins non recensés en 1995. Une nouvelle liste a été mise à jour pour *le tableau de classement des voies communales*. La dernière liste des chemins ruraux datait de 1850.

Il n'y aura pas de nouvelle réunion avant septembre.

Patricia ALTHERR demande où peut-on voir ce plan ? Christian JOLIE répond qu'il sera installé dans la mairie à l'étage, tout va ensuite être remis au propre et sera présenté aux habitants de la commune. Un recueil pour y faire des remarques sera aussi déposé en mairie.

Eliane DALLEMAGNE dit qu'à l'aide de ce plan, on voit qu'on a rallongé des rues avec les nouvelles constructions.

Sous-commission parkings (Christian JOLIE)

Commission du personnel (Pierre DUMAREST)

→ Pierre DUMAREST informe le Conseil municipal que Mme CHARVET a démissionné de son poste à l'école. On avait pensé qu'elle pourrait travailler aux Cyclamens en complément. Charlotte BREUILH a pris contact avec le secrétariat des Cyclamens mais n'a jamais pu obtenir un rendez-vous. Une réunion de la commission va être programmée dans les jours qui viennent afin de régler ces questions.

Christophe BRULHART demande si Romy LASSERRE SAINT MAURICE ne pourrait pas intervenir auprès des Cyclamens. Pierre DUMAREST dit que c'est gênant pour elle, la situation est compliquée. Frédéric PERICARD et Patricia ALTHERR demandent où en sont les travaux d'agrandissement? Pierre DUMAREST avoue qu'il ne sait pas pourquoi ça n'avance pas. Christian JOLIE demande pourquoi cela traine? Pierre DUMAREST dit que pendant un temps, les permis de construire avaient été bloqués par la commission de sécurité, mais maintenant, on ne sait plus pourquoi. Christian JOLIE dit que cela vient des Cyclamens et non de la commune.

Anna DOUDOU ajoute qu'en effet avec Charlotte BREUILH, elle a cherché à avoir des rendez-vous avec le directeur intérimaire mais cela n'a rien donné. Elle regrette que Mme CHARVET quitte la commune car son travail était de qualité et elle était très efficace.

• Océane KURZEN a fini son stage vendredi dernier. Tout s'est très bien passé pendant 7 semaines.

Commission Salle des Fêtes (Patricia ALTHERR)

La commission s'est réunie le 26 juin 2013 pour savoir quand lancer le dossier de consultation des entreprises. La SEMCODA s'en occupe intégralement et lancera le marché public en septembre.

Concernant le permis de construire, la modification simplifiée prend plus de temps que prévu car il y a de nouvelles procédures, tout sera approuvé en septembre.

Durant la réunion, les plans ont été relus, les modifications demandées ont bien été prises en compte.

Pierre CUZIN a soumis l'idée d'avoir un bloc de régulation à la mairie pour la salle des fêtes, cela ne serait pas plus cher.

20m² de panneaux photovoltaïques seront installés, il faudra aussi choisir la couleur pour la lasure.

Le traitement des eaux pluviales n'est pas résolu et il est impossible d'installer une pompe de relevage. Pierre CUZIN dit qu'en effet cela serait risqué notamment s'il y a un orage avec de fortes pluies et en cas de coupure de courant, cela donnerait lieu à des inondations. Frédéric PERICARD dit que si on déverse les eaux vers la Craz, le fossé est sous dimensionné. C'est repousser le problème plus loin. Patricia ALTHERR dit qu'il faudrait faire passer un drain et demander un droit de passage sur les terrains alentours. Pierre CUZIN dit qu'il faut aménager convenablement le réseau d'eau pluviale de la commune. Christian JOLIE demande si la localisation du problème est claire pour tout le monde ? Sinon il est possible d'utiliser le plan de la sous commission chemins. Frédéric PERICARD dit qu'il faut creuser un fossé de 4 à 5 mètres. Pierre CUZIN dit qu'il a cherché les coupes topographiques du terrain, il en faudrait tous les 50 cm et il faut savoir de quel côté on va partir. Il nous faudrait les courbes de terrain. Il faudrait retrouver le drain ancien sur l'ancien chemin d'accès. Pierre CUZIN se lève pour localiser le problème. Si on retrouve cela, ce sont des frais en moins. Patricia ALTHERR demande s'il faudrait passer une caméra ? Pierre DUMAREST dit que les tuyaux sont en plastique, il n'est pas sûr que ça marche. Pierre CUZIN dit qu'il faudrait retrouver le puits originel. Christian JOLIE dit qu'il faudrait peut-être trouver d'autres solutions. David PERAY dit que si l'on va tout droit, cela ira dans l'étang. Frédéric PERICARD dit que l'étang pour labourer est déjà très gênant, il ne faut pas rajouter d'eau. David PERAY dit que si l'on rejoint le fossé de la Craz, cela va causer des problèmes. C'est beaucoup de volume en plus. Frédéric PERICARD dit qu'il faut faire une réunion sur ce sujet, le problème à résoudre va être très couteux.

Commission Bibliothèque (Anna DOUDOU)

- Le permis de construire a reçu les avis favorables des commissions incendie et accessibilité.
- ► Le lancement de la consultation a pris du retard à cause du choix du bureau de contrôle pour la mission SPS. Charlotte BREUILH doit aussi rédiger le marché public, le maître d'œuvre ne s'en occupe pas. David PERAY dit que l'on peut lancer la consultation des entreprises pendant l'été, les entreprises ne ferment pas toutes en été. Christian JOLIE dit qu'il peut y avoir moins de candidatures. Pierre DUMAREST trouve anormal que ce soit la commune qui rédige ce marché public, pour les précédents projets les maîtres d'œuvre avaient tout rédigé de A à Z. Anna DOUDOU dit qu'il s'agit d'un petit bureau d'architecte, elle n'a pas le staff technique pour s'occuper de tout cela.

René VERNAY arrive à 20h25.

David PERAY dit qu'il faut commencer les travaux de gros œuvre dès que possible.

Christian JOLIE demande ce qu'il se passera si aucune entreprise ne postule pour certains lots ?

Charlotte BREUILH répond que c'est prévu dans le règlement de consultation, la mairie pourra alors contacter librement n'importe quelle entreprise et choisir qui elle souhaite.

Commission urbanisme (Pierre DUMAREST)

☞ Réunion du 11/06/2013 :

	Nature des travaux / Divers	Décisions
Déclaration préalable		
DP00107813B0018	Lot Pré de Cure	Avis défavorable : l'abri de jardin est en zone agricole.
MACDONALD	ZONE A et ZONE UBa	
	Construction d'un abri de jardin	
DP00107813B0019	195 Route de Dardagny	Avis favorable
CIRON	Création d'une véranda	
	Zone UBa	
DP00107813B0020	490 Route de la Plaine	Avis favorable
BAERISWYL	Installation de panneaux	
	photovoltaïques et suppression	
	d'un velux	
	Zone UB	
DIA		
DIA 10	Vente Guérin/Ruata	Non Préemption
	70 chemin des sources	
	470 000€	
Divers		
Réunions diverses		RAPPEL rdv 18h30 le 19 juin 2013 pour vérifier le PC DEBERNARD
PLU		Point sur le PLU
CU12 Opérationnel	RAS Voir équipements	70 Chemin des Sources
PC BOREL	<u>Avis favorable</u>	Avis sur couleur tuiles

Lors du dernier conseil communautaire, il y a eu un énorme débat de trois heures concernant un possible Plan Local d'Urbanisme Intercommunautaire. La loi est en préparation pour rendre cela obligatoire. La prochaine commission d'urbanisme a lieu le 2 juillet à 18h30.

Commission commerce (Eliane DALLEMAGNE)

- Le dessin des panneaux vitrés pour l'acoustique extérieure a été validé. Il y a eu un problème avec la couleur (RAL) qui n'était plus disponible. La couleur des supports métalliques sera légèrement plus foncée. D'ici trois semaines, Eliane DALLEMAGNE espère que tout sera installé.
- Concernant l'intérieur, les commerçants n'ont pas encore donné leur choix de couleur. Elle voudrait que la commission fixe un rendez-vous avec eux afin de choisir la couleur, sinon cela va encore traîner.
- Tuyau de chauffage percé : le dossier est suivi par Pierre CUZIN et E2S. L'architecte, Mr Collard n'a pas répondu à notre demande de venir sur place. Le tuyau en question n'était pas signalisé, les cantonniers devraient enlever 50 cm de terre pour voir s'il faut tout casser ou pas. David PERAY et Pierre CUZIN parlent de ces problèmes techniques, une soudure serait impossible. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il y a eu une déclaration d'assurance, l'expert dira quoi faire. Charlotte BREUILH précise que l'assurance demande un devis. Christian JOLIE dit qu'il faut faire appel à une entreprise pour qu'elle règle le problème. Pierre CUZIN dit qu'il est important de savoir si on casse le béton ou pas. Il espérait trouver les plans de récolement mais il ne les a pas. Frédéric PERICARD dit que s'il y avait eu un filet de protection et de signalisation du tuyau cela n'aurait rien changé. Pierre CUZIN dit que ces tuyaux n'auraient pas dû être installés sous un espace vert. L'agent technique n'a pas eu de chance.
- Pour l'arrêté des horaires de fermeture de l'auberge que va-t-on faire une fois que les aménagements acoustiques seront faits? Le gérant risque de demander une plage horaire plus large pour la terrasse. Pierre DUMAREST dit qu'il faut d'abord voir si le bruit persiste avec les panneaux installés. Frédéric PERICARD rappelle que lorsque le gérant de l'Auberge a posé sa candidature, il fermait tous les soirs à 22 heures. Pierre DUMAREST dit que pour le moment on ne touche pas à l'arrêté. Christophe BRULHART dit qu'il suffit d'envoyer un e-mail à tous les élus pour leur demander leur avis et qu'ils donnent un accord de principe. David PERAY demande si la mairie a reçu de nouvelles plaintes contre le bruit? Eliane DALLEMAGNE répond que non. David PERAY propose de faire une fermeture plus tard un jour dans la semaine? Frédéric PERICARD dit que les mardis, mercredi et jeudi il ferme déjà à 23 heures. Christophe BRULHART dit que s'il y a un accord de principe par e-mail on pourra alors modifier l'arrêté. Pierre DUMAREST dit qu'en effet, c'est possible.

Commission communication (Christian JOLIE)

- Christian JOLIE explique que le Petit Challaisien sera distribué demain.
- remarqué une nouvelle présentation suite à la formation de la secrétaire générale. Christian JOLIE dit qu'en effet Charlotte BREUILH prend peu à peu la main sur le site Internet, grâce au bénéfice de la formation effectuée en juin.

Commission Vie Associative (Christian JOLIE)

- La subvention pour la Campanella avait été oubliée, le dossier a été retrouvé. Cela sera bien inclus dans le total des subventions. Les subventions sont au total de 34 425€ soit 410€ de moins que l'an passé.
- ► Le 25 juin avait lieu l'Assemblée Générale de la Souris Verte. Cette association n'obtient pas plus de fréquentation, ils vont mettre en place des sessions de 20 heures à 22 heures les deux premiers mardis de chaque mois.

- ☞ Christian JOLIE aurait voulu poser deux questions à Jean-Charles MORANDI qui est absent. Qu'en est-il de la demande pour l'installation de tables sous la salle des fêtes ? Et le chauffe-eau pour l'Intersociété dans le local SANFELY? Charlotte BREUILH répond que le chauffe-eau a été acheté et sera installé avant le 15 juillet.
- 🖝 La cérémonie du 14 juillet aura lieu sous la Halle. Elle débutera à 18 heures devant la mairie. Cela a bien été signalé dans les invitations.

La prochaine réunion de la commission aura lieu en septembre.

Christophe BRULHART demande s'il doit y avoir bientôt des AG? Christian JOLIE répond que la prochaine est en octobre, à sa connaissance.

Commission Education (Anna DOUDOU)

 \bullet Le 18 juin a eu lieu le Conseil d'Ecole. Les effectifs de la rentrée seront de 130 enfants, il n'y aura pas de $6^{\text{ème}}$ classe pour le moment. Il faudra réfléchir à cela en janvier avec la mise à disposition des nouveaux logements.

Les professeurs félicitent les agents techniques pour le travail sur les placards à l'école, ils sont très satisfaits.

La classe de mer s'est bien déroulée, il y a un compte-rendu dans le journal communal.

Demain a lieu un grand pique-nique, dimanche dernier a eu lieu la fête de l'école. Il y a eu beaucoup d'activités cette année : entre autres une exposition sur le thème du loup, visible jusqu'au 21 juillet dans la salle de l'Allondon à St Genis. Pour l'année prochaine, un projet autour du Rhône, avec réalisation d'une fresque qui sera exposée à Lyon.

Patricia ALTHERR dit qu'il fait très chaud dans les salles de l'école, il faudrait installer des ventilateurs ou des stores pour les jours de canicule. Il a aussi été signalé que l'escalier d'évacuation est glissant en hiver, serait-il possible de l'aménager avec des bandes antidérapantes? Il faut voir cela en commission voirie. Pierre DUMAREST dit que ce n'est pas obligatoire d'après la commission de sécurité, les enfants doivent faire attention lorsqu'ils descendent. Anna DOUDOU dit que cela est dangereux par temps de neige, c'est gelé. Christian JOLIE dit que les enfants doivent faire attention, la directrice doit les encadrer. Patricia ALTHERR dit qu'on en rediscutera en commission voirie.

- Quelques mutations annoncées pour le personnel à l'école, pour les professeurs non titulaires notamment. Christophe BRULHART a su ce jour que M. CHAMBON restera à Challex. Sans doute y a-t-il eu évolution depuis le 18 juin.
- ▶ Le 24 juin la commission a étudié les demandes d'admission à la garderie et à la cantine. Il y a 58 familles et 76 enfants qui sont concernés. La commission a fait en sorte d'harmoniser les effectifs chaque jour, des propositions ont été faites au cas par cas. Les courriers ont été rédigés la semaine dernière. David PERAY demande ce qui va se passer si les gens ne peuvent pas faire autrement? Anna DOUDOU répond que la commission a considéré les familles qui ont des personnes recours ou non. Patricia ALTHERR dit que cela a été fait équitablement. Christophe BRULHART dit que ça a été compliqué à mettre en œuvre.
- ☞ Enfin, le vendredi 5 juillet, Anna DOUDOU et Charlotte BREUILH doivent rencontrer les agents travaillant à l'école pour faire le point avec eux sur l'année écoulée.

Commission Affaires sociales (Eliane DALLEMAGNE)

- → Une association d'animation est en voie de création, une réunion a eu lieu le 30 juin à ce sujet. L'Assemblée générale aura lieu en septembre.
- Prochaine réunion du CCAS le 9 juillet.
- L'animation du printemps a été réalisée.

En raison de la fin du mandat actuel, les membres du CCAS vont étudier la possibilité de proposer une autre animation à l'automne s'il reste un peu d'argent. Ils demanderont une participation financière aux gens si nécessaire.

Affaires intercommunales (Pierre DUMAREST)

🖝 Le 27 juin a eu lieu le Conseil Communautaire, Christian JOLIE et Anna DOUDOU étaient présents. Il y a eu un débat important sur les statuts et compétences de la CCPG. Le PLUI a été longuement discuté, le président tenait à mettre ce sujet à l'ordre du jour. Aucune décision n'a été prise, la majorité des élus était opposée à la façon dont le texte était rédigé, il y avait trop d'incertitudes. Certains pensent que les PLU communaux sont plus efficaces car les élus connaissent leur terrain. Plusieurs arguments ont été évoqués : le coût n'est pas maitrisé, les communes ne savent pas si elles auront un droit de véto, que va-t-on faire des personnels communaux embauchés chargés de l'urbanisme, il ne sert à rien d'aller plus vite que le législateur, comment les conseils municipaux seront-ils représentés, qu'en sera t-il du droit de préemption, de la distribution de la taxe d'aménagement ? Qui réalisera l'instruction des dossiers... En conclusion, il y a à ce jour trop d'inconnues, il faut améliorer le texte et y apporter des précisions. Ce débat sera à nouveau à l'ordre du jour en septembre. David PERAY dit que Mr Dallery était venu présenter ce projet à la commission d'urbanisme. Frédéric PERICARD dit qu'on continue à agrandir les grandes villes et on essaie de préserver les petites villes. C'est mieux de tout concentrer sur St Genis Pouilly. David PERAY et Anna DOUDOU sont contre un PLUI, tout sera décidé d'en haut. Frédéric PERICARD demande quel est l'avis d'Etienne Blanc ? Anna DOUDOU répond qu'il est pour et qu'il en a dressé un tableau idyllique! Christian JOLIE pense que le PLUI est positif sur un point : cela permettrait de créer des zones plus homogènes. David PERAY dit que cela permettrait de mieux contrôler le développement. Par contre, Christian JOLIE dit que le droit du sol du Maire serait alors transmis aux services de la CCPG, et dans ces conditions, le SCOT ne servirait plus à rien. C'est une question importante et il faut prendre le temps de mesurer les différents points.

Les élus ont aussi été gênés par le transfert de la compétence transport. C'est un sujet très lourd, la loi va arriver à la fin de l'année 2013. Il faudrait trouver des consensus pour que la mairie garde une certaine « mainmise ». Pierre DUMAREST dit qu'on réforme des choses avant que les lois ne soient sorties... Il ne comprend pas pourquoi on discute de cela. Christian JOLIE répond que c'est dû au changement de mandat en mars 2014, certains veulent précipiter les choses alors qu'il faut prendre le temps de la réflexion et de la décision. Pierre DUMAREST dit que tout ce travail ne sert à rien sans textes de loi, c'est une perte de temps.

Anna DOUDOU liste les communes qui sont pour ou contre. Pour elle, Etienne BLANC a eu une attitude louable, il a tenu compte de toutes les remarques. Christian JOLIE dit que cela aura pour conséquence de supprimer encore le millefeuille territorial et la volonté est de renforcer les EPCI. Il n'y a pas de fumée sans feu.

TAffaires Culturelles: le 25 juin a eu lieu le spectacle Augenblick, à Challex. Quels en sont les retours? David PERAY dit que c'était un bon spectacle mais peu adapté aux enfants. Eliane DALLEMAGNE aussi y a été. Anna DOUDOU dit qu'en effet c'était très beau, elle a assisté à la séance de 18h, et parmi les spectateurs, il y avait un physicien du CERN qui a bien expliqué le sens du spectacle. Eliane DALLEMAGNE dit qu'il manquait peut-être une introduction. Christian JOLIE dit que le but de ce spectacle était de suggérer de façon imagée et poétique ce qui se passe dans notre sol et en surface. Le but était aussi de représenter les recherches sur la formation de la matière. Anna DOUDOU dit que l'une des performances a été de trouver deux danseurs jumeaux, c'était vraiment beau.

Délibérations

Délibération n°031-2013

Objet : Délibération arrêtant les objectifs poursuivis et les modalités de la concertation pour la modification simplifiée du PLU.

VU le code de l'urbanisme et notamment les articles L123-13-1 et L123-13-3;

VU la délibération en date du 28 novembre 2011 approuvant le PLU;

VU l'arrêté n°37-2013 du 24 juin 2013 prescrivant la procédure de modification simplifiée du plan local d'urbanisme ;

Cette délibération annule et remplace la délibération n°21-2013 du 11 avril 2013 ;

Monsieur le Maire présente l'opportunité et l'intérêt pour la commune de réaliser la modification simplifiée du PLU portant sur la modification du règlement de la zone 1AU, page 22. Dans l'introduction, il est proposé d'ajouter « L'ensemble des dispositions de la zone 1AU ne sont pas applicables aux bâtiments publics ».

Monsieur le Maire présente l'intérêt pour la commune de mettre en œuvre une concertation relative à l'ajout de cette phrase dans le règlement de la zone 1AU.

La concertation portera donc sur les objectifs et les enjeux de cette modification simplifiée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à la majorité (1 abstention, 12 pour) :

- **DECIDE** de soumettre à la concertation (article L300-2 du code de l'urbanisme), pendant toute la durée de la modification simplifiée du PLU, en associant les habitants et les autres personnes concernées, selon les modalités suivantes :
- La présente délibération sera affichée à l'extérieur de la mairie et une annonce sera insérée dans la presse locale précisant l'objet de la modification, le lieu et les heures où le public pourra consulter le dossier.
- Un registre de recueil d'observations sera ouvert en Mairie à partir du 20 juillet et jusqu'au 20 août, chaque personne intéressée par cette modification simplifiée pourra inscrire ses remarques et suggestions sur ce recueil aux horaires habituels d'ouverture de la Mairie.
- Le dossier comprendra le projet de modification accompagné de l'exposé de ses motifs et des pièces du PLU ayant fait l'objet de modifications.

Délibération n°032-2013

Objet: Décision budgétaire modificative n°2.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU et Jean-Charles MORANDI,

Une enseignante de la classe de CE1-CE2 de l'école de Challex souhaite acheter une nouvelle méthode de lecture pour les CE1. Cela lui permettrait de changer de méthode d'une année sur l'autre afin de ne pas refaire les mêmes choses avec les élèves redoublants. Elle demande à la commune un budget supplémentaire exceptionnel de 378,85€ car il s'agit d'une somme trop importante pour entrer dans le budget de l'école cette année. Cette nouvelle méthode se compose de 6 albums, un guide de l'enseignant et de deux fichiers d'activités.

Si le Conseil Municipal souhaite accorder ce budget complémentaire pour les fournitures de l'école, une décision budgétaire modificative est nécessaire.

Il est proposé de prendre 400€ en section de fonctionnement, en dépenses imprévues (022) et de les mettre sur l'article 6067 des fournitures scolaires.

Section fonctionnement:

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-400,00	
6067	Fournitures scolaires	400,00	
	TOTAL	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

<u>Débat</u>: Anna DOUDOU précise que l'avis de la commission éducation est favorable.

Délibération n°033-2013

Objet : Décision budgétaire modificative n°3.

L'association l'USC a un projet pour la vogue de septembre qu'elle organise. Elle demande une subvention exceptionnelle à la commune de Challex. En effet, ils ont remarqué que tristement, la fête du village disparaît d'année en année. Il ne reste plus qu'un manège d'un fidèle forain qui va bientôt partir à la retraite et le stand d'une vendeuse de confiseries. C'est pour cette raison que les jeunes enfants ne viennent plus. Leur comité est composé de personnes qui ont connu cette fête d'antan, c'était un moment très attendu par les Challaisiens ou les jeunes et les moins jeunes veulent passer un weekend convivial. Pour toutes ces raisons, l'USC a décidé de donner un second souffle à la Vogue. Leur programme est établi ainsi :

Samedi 7 septembre 2013:

A partir de 14 heures, ouverture d'un parc de loisirs pour les enfants de 0 à 10 ans (attractions gonflables et divers jeux), des stands seront également mis en place pour que les parents puissent surveiller leurs enfants dans d'agréables conditions. Tournoi vétérans, cours de Zumba de 16h30 à 17h30, concert de Mona Lisa Klaxonne de 21h à 22h et soirée année 80 animée par Sono-Show de 22h à 2h du matin.

Dimanche 8 septembre 2013 :

A 15h: Match d'une équipe séniors en coupe de France ou coupe du District selon le tirage au sort.

A 17h30 : Concert de la Lyre Challaisienne

A partir de 19h30 : Menu Tartiflette

De 21h à minuit : Animation musique diverses

Face aux frais engagés pour l'ensemble de ces animations, l'USC demande une subvention supplémentaire pour l'année 2013, à hauteur de 1 000€.

Il est proposé au Conseil Municipal de prendre 1 000€ en dépenses imprévues de fonctionnement (022) afin de subventionner la Vogue de Challex.

Section de fonctionnement :

Article	Libellé	Dépenses	Recettes
022	Dépenses imprévues	-1000,00	
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé	1000,00	
	TOTAL	0	0

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE les modifications telles que présentées ci-dessus par Monsieur le Maire ;
- CHARGE Monsieur le Maire de les appliquer.

<u>Débat</u>: Patricia ALTHERR demande si le lundi sera férié pour que les enfants n'aillent pas à l'école afin de se remettre de cette journée ? Christian JOLIE répond que la Vogue est un moment convivial en journée pour les enfants.

René VERNAY dit que cette délibération aura un effet « boule de neige » pour les années suivantes. David PERAY dit que si cela redynamise cette fête, c'est bien. René VERNAY dit qu'il n'est pas contre ces 1 000€ mais il faudra faire attention. Pierre CUZIN et Christian JOLIE disent que les prochaines vogues devront aussi proposer de nouvelles activités pour avoir une subvention supplémentaire. Pierre DUMAREST dit que la remarque de René VERNAY est justifiée.

Délibération n°034-2013

Objet : Acceptation devis mission SPS pour la rénovation et l'agrandissement de la bibliothèque de Challex.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU,

Dans le cadre de la rénovation et de l'agrandissement de la bibliothèque de Challex, une entreprise doit gérer la mission de coordonnateur de Sécurité en application des textes suivants :

- Loi 93-1418 du 31 décembre 1993 modifiant les dispositions du Code du Travail applicables aux opérations de bâtiment et de génie civil en vue d'assurer la sécurité et de protéger la santé des travailleurs et portant transposition de la directive du Conseil des Communautés Européennes n°92-57 en date du 24 juin 1992,
- Décret 94-1159 du 26 décembre 1994 relatif à l'intégration de la sécurité et à l'organisation de la coordination en matière de sécurité et de protection de la santé,

La commune a consulté deux entreprises : APAVE et BUREAU ALPES CONTROLES.

Bureau Alpes Contrôles propose une mission pour 5 050€ HT et APAVE propose une mission similaire pour 3 192€ HT. Les prestations des deux entreprises pour cette mission SPS sont similaires.

Les deux devis sont présents en annexe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **SELECTIONNE** le devis APAVE et APPROUVE ce devis
- CHARGE Monsieur le Maire de signer le devis correspondant

<u>Débat</u>: Anna DOUDOU souligne qu'il y a une grande différence de prix. David PERAY précise qu'il y a moins de visites pour l'APAVE avec 12 visites contre 25 visites pour Bureau Alpes Contrôles. Christian JOLIE dit que ce n'est pas un projet compliqué, on peut choisir le moins cher.

Délibération n°035-2013

<u>Objet : Demande d'avenant pour la prise en compte de deux sous-traitants dans le cadre de la maîtrise d'œuvre</u> pour l'extension de la bibliothèque.

Sur le rapport d'Anna DOUDOU,

Dans le cadre du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et la rénovation de la bibliothèque, notre maître d'œuvre, IADAROLA Eloïsa Architecte a fait appel à deux sous-traitants pour le calcul des structures et pour la certification thermique nécessaire à la RT2012.

Mme IADAROLA demande à la commune, par cet avenant, de payer directement ses deux sous-traitants dans le cadre de nos accords (acte d'engagement) déjà signés.

L'avenant porte sur la somme de 3 588€ TTC que nous verserions directement à ses sous-traitants à partir des sommes que nous devions à Mme IADAROLA soit 31 813,60€ TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la demande d'avenant du maître d'œuvre du projet bibliothèque,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.

<u>Débat</u>: David PERAY demande si cela passe au niveau de la trésorerie? Anna DOUDOU dit que les documents sont légaux, il sera donc possible de payer. Patricia ALTHERR demande pourquoi l'architecte ne paye pas directement? David PERAY répond que c'est une question de comptabilité, elle est en libéral, cela lui fait des sommes en moins à déclarer. Christian JOLIE dit que c'est à la commune de payer les entreprises qui travaillent sur ce projet.

Délibération n°036-2013

Objet : Approbation du projet de révision du PLU de Pougny.

La Mairie a reçu, le 17 juin 2013, le projet de PLU de la commune de Pougny.

La commune de Pougny, par délibération en date du 14 mai 2013, le conseil municipal a arrêté le projet de révision du PLU de sa commune.

Il souhaite l'avis de notre assemblée délibérante sur ce projet de révision.

Une partie des documents sont présents en annexes, un dvd est visible en mairie de Challex sur demande.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de révision de PLU de la commune de Pougny.

<u>Débat</u>: Eliane DALLEMAGNE dit qu'au début, Pougny invitait aux réunions du PLU les élus des communes voisines. Pour les conclusions du PLU, personne n'a été convié. Patricia ALTHERR demande ce qu'il se passe si on vote contre ? Anna DOUDOU dit qu'il faut se justifier avec de solides arguments.

Questions diverses:

Christophe BRULHART dit qu'un habitant de Marongy est inquiet du passage de camions qui vont vers Pougny. René VERNAY dit qu'il faut installer des panneaux pour interdire les charges trop importantes sauf pour les agriculteurs. Il faut interdire le passage des semi-remorques. Frédéric PERICARD rappelle qu'il y a une entreprise de travaux publics sur la commune. Il ajoute que STPFA n'a pas très bien réparé la route de la Plaine, cela tiendra à peine un an. Pierre DUMAREST a appelé Mr DURAND le gestionnaire de la voie, la route a été barrée sans aucune demande, ils vont continuer à surveiller. Patricia ALTHERR dit qu'elle a croisé deux semi-remorques rue des Fontanettes. Pierre CUZIN dit que lorsque le projet des Vignes du Consul va se construire, il y aura des passages de camions rue des Fontanettes. Pierre DUMAREST dit que les employés de certaines entreprises de travaux publics utilisent des engins agricoles type tracteurs et remorques. Frédéric PERICARD dit qu'il faut reparler de l'idée de limiter le tonnage de terre sur la commune. Pierre DUMAREST dit qu'il faudra en parler en commission voirie puis acter cela en Conseil municipal ou par un arrêté.

Prochaine réunion du Conseil le 2 septembre à 19h30.

La séance est levée à 21H50.